

---

cela se fasse. Nous incitons donc, encore une fois, les États-Unis et l'Union soviétique à conclure les négociations en cours et à procéder, le plus rapidement possible, à des mesures concrètes de réduction des armes nucléaires.

Bien que les grandes puissances n'aient pas encore refréné leurs arsenaux nucléaires, la plupart des autres nations du monde ont résolument renoncé à l'acquisition d'armes nucléaires. Elles reconnaissent qu'il leur serait illusoire de penser que la possession d'armes nucléaires leur donnerait un pouvoir et une influence réels ou contribuerait à la réalisation de leurs objectifs nationaux.

Nous vivons à une époque où le pouvoir souverain des nations est un principe politique élémentaire. Il est par conséquent remarquable, et même encourageant, que plus de quatre-vingt-dix États sans armes nucléaires aient eu le courage de s'unir, en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans un acte d'assurance réciproque qu'ils ne mettront au point ni n'acquerront d'armes nucléaires. J'estime qu'ils n'ont pas, ce faisant, abandonné une seule parcelle de leur souveraineté; au contraire ils l'ont renforcée en refusant de laisser des notions démodées gêner l'exercice de leur bon sens. C'est, depuis trente ans, la contribution la plus importante à l'objectif du désarmement.

En mai dernier, les États parties au Traité de non-prolifération ont consacré un mois à en examiner les dispositions et leur mise en oeuvre. Ce ne fut pas une conférence de tout repos. Les États sans armes nucléaires ont exprimé clairement la frustration et l'impatience que suscite chez eux la façon plus que décevante dont les puissances nucléaires remplissent les obligations qui leur sont dévolues en vertu du Traité. La réaction des États dotés d'armes nucléaires n'a d'ailleurs pas été encourageante.

Il est toutefois réconfortant que la Conférence de révision ait réaffirmé le rôle vital du Traité en tant qu'instrument de base du système de non-prolifération et en tant que cadre le plus approprié à la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous y avons cependant senti clairement que, pour que le Traité puisse continuer de jouer ce rôle, toutes les parties, les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus, doivent remplir pleinement les obligations qu'il leur impose.

Le Traité de non-prolifération a été ratifié par un nombre considérable de pays depuis un an, mais une quarantaine d'États sans armes nucléaires n'y ont malheureusement pas encore adhéré.

---